

Coût de la formation des enseignants : à chacun sa vérité

- C'est quasiment acquis : la formation de base de nombreux enseignants va passer de trois à quatre ans.
- Par contre, sur le surcoût à envisager pour le long terme, il y a près d'un milliard de différence entre l'épuration de Jean-Claude Marcourt et celle du Segec. McKinsey a trouvé un juste milieu...

Personne, ou presque, n'en doute désormais : hausser le niveau de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (ne serait-ce qu'au regard des tests internationaux) passe par une révision en profondeur de la formation initiale des instituteurs et des professeurs du secondaire. Pour y parvenir, un avant-projet de décret porté par le ministre Jean-Claude Marcourt postule une amélioration importante des compétences en français, un re-

haussement des exigences globales de la formation (au niveau 7 européen), un approfondissement disciplinaire (des enseignants plus spécialisés), un élargissement du champ de travail (l'instituteur de primaire pourrait être appelé à enseigner au début du secondaire)...

Le tout passe, on l'aura compris, par un allongement de la durée de la formation. Demain, les instituteurs de maternelle et de primaire ainsi que les professeurs du secondaire inférieur seront formés en quatre ans (trois années de bac et une année de master), auxquels pourra s'ajouter une année de master de spécialisation. Jusque-là, tout le monde est d'accord ou presque parmi les interlocuteurs de l'école et dans le gouvernement PS-CDH à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est après que cela se gâte. D'abord sur les rôles respectifs des hautes écoles et des universités (même si un accord semble acquis sur cette question). Ensuite, et surtout, sur le coût final de l'allongement de la formation. Quel sera l'impact de l'évidente revalorisation salariale des professeurs formés en quatre ans ? Quel sera-t-il pour ceux qui choisiront de décrocher, en outre, un master de spécialisation ? Entre les 152 millions annoncés par le ministre Marcourt et les 1.115 millions agités par le Segec (Secrétariat de l'enseignement catholique), le gouffre n'est pas juste idéologique. Il est incontestablement budgétaire. Et pourrait supposer des mesures d'économies - le consultant McKinsey y a pensé. Analyse comparative de trois vérités. ■

ERIC BURGRAFF

MARCOURT

152 millions

Le ministre de l'Enseignement supérieur (PS) n'en démord pas : la réforme de la formation initiale « représente un impact important pour le budget mais reste financièrement soutenable et le gouvernement sera toujours en mesure de la maîtriser ». Fin mars, en commission de l'Enseignement supérieur, il répétait aux députés un raisonnement esquissé dans *Le Soir* quelques jours auparavant. Point de départ : les estimations réalisées par le consultant McKinsey à la demande du gouvernement, lesquelles corroborent l'épure présentée précédemment par le professeur Deschamps de l'UNamur. « En rythme de croisière, si tous les nouveaux enseignants sont désormais rémunérés selon le barème 501, le coût additionnel représente entre 700 et 800 millions en euros constants. Notre estimation aboutit plutôt à la fourchette basse, soit 706 millions d'euros à l'horizon 2060 », dit le ministre.

Quoi qu'il en soit, alors que la formation sera allongée d'un an pour les instituteurs et les régents actuels, il lui paraît plus raisonnable de prendre en compte un barème intermédiaire entre le salaire actuel de ces profs (le 301) et le salaire de leurs collègues du secondaire supérieur formés à l'université (le 501). On peut donc estimer que les négociations à venir sur les nouveaux salaires devraient logiquement porter sur un futur « 401 » ajusté sur la moyenne des deux autres. Dont coût, à l'horizon 2060 : 340 millions d'euros.

Jusque-là, le raisonnement tenu par le ministre n'est guère contesté. C'est ensuite que les choses se corsent.

Le problème des masters. Marcourt fait en effet remarquer que, déjà aujourd'hui, un certain nombre de professeurs formés en trois ans suivent ultérieurement un master en Sciences de l'éducation, lequel leur donne droit au barème 501. La part des enseignants suivant ce cursus progresse de 15 % par an depuis 2010. « Ce qui implique donc déjà un coût supplémentaire dans le budget, mais qui n'est pas imputable à la réforme. À l'horizon 2060, ce surcoût représentera, toutes choses étant égales, environ 190 millions ». Le ministre estime que, déduction faite de ce montant, le coût net de la réforme se limitera à 152 millions d'euros.

Supportable ? « Si l'on se base sur les perspectives budgétaires de la Fédération, on constate que, globalement, ses recettes évoluent avec l'inflation et la croissance. Les dépenses, quant à elles, évoluent peu ou prou avec l'inflation. Il en résulte un différentiel positif qui, toutes choses restant égales, entraîne rapidement des surplus budgétaires. » Le tout sans compter qu'une hausse du niveau de formation des enseignants est synonyme à moyen terme de bénéfices pour l'économie, donc pour les revenus de la Communauté française.

E.B.

SEGEC

1,115 milliard

Le Segec - Secrétariat général de l'enseignement catholique - ne s'en cache pas : bien qu'adhérent aux objectifs de l'allongement de la formation initiale des enseignants, il émet les plus grandes craintes sur la soutenabilité budgétaire de l'opération. Il prend appui sur une note de l'Inspection des Finances qui, voici un an, regrette l'absence de démonstration du caractère finançable de la réforme. À l'époque pourtant, le modèle McKinsey était connu. Le Segec a dès lors mis ses propres experts sur le coup. Leur document intitulé « analyse d'impact budgétaire de la formation initiale des enseignants », que *Le Soir* a pu se procurer, est, à ce propos, édifiant : en 2060, le coût de la réforme pourrait dépasser le milliard d'euros.

« Win for life ». Le Segec additionne en fait les surcoûts engendrés par les trois mesures principales de la dernière version du projet de décret. Un, comme McKinsey et comme le ministre, il prend en compte l'accès à un barème intermédiaire 401 pour tous les enseignants nouvellement formés, dont coût, au bout de 42 ans (le temps nécessaire pour remplacer tous les profs actuels) : 416 millions d'euros.

Deux, le Segec mesure le coût d'une autre partie du décret : la possibilité pour tous les détenteurs d'un master simple (trois années de bac et une de master) d'ajouter un an de spécialisation à leur cursus et de revendiquer un 501. Au Segec, on parle volontiers de « win for life » : selon une rapide projection, la différence entre un futur 401 et un 501 actuel s'établirait à 365 euros bruts par mois en début de carrière et à 610 euros en fin de carrière. Le Segec pense que 50 % des futurs profs investiront dans ces 12 mois d'études supplémentaires. Dans ce cas, chaque année, la moitié des futurs diplômés accéderait au barème 401 et l'autre moitié au 501, soit un surcoût total de 625 millions en 2060.

Des réalités différentes. Trois, le projet de décret offrira la possibilité aux professeurs en place, mais aussi à ceux actuellement en formation, de suivre le master en un an, puis le master de spécialisation. « Nous faisons l'hypothèse que 50 % des ETP en fonction suivront le master en enseignement et que la moitié d'entre eux le complèteront par le master de spécialisation. Avec cette hypothèse, 50 % des enseignants en fonction resteraient au barème 301 », dit le Segec. Dans ce cas, l'addition finale, dont nous vous passons les détails, afficherait un « joli » 1.115.212.825 euros.

Le Segec admet cependant que les montants en jeu (ceux du ministre et les siens) couvrent des réalités différentes. Raison pour laquelle il a sollicité l'avis d'experts extérieurs avant de transmettre ses calculs aux parlementaires.

E.B.

MCKINSEY

377 millions

D'aucuns ont parfois regretté la présence d'un consultant privé dans l'élaboration du Pacte d'excellence. Difficile pourtant de douter de la précision de ses analyses chiffrées. L'une d'elle, conservée bien au chaud dans le secret des cabinets ministériels concernés - essentiellement ceux de Jean-Claude Marcourt et de Marie-Martine Schyns -, détaille par le menu les multiples scénarios auxquels seront confrontés leurs successeurs chargés de rémunérer les nouvelles générations de professeurs.

Une mine d'or ou une bombe. Sobrement intitulé « Modèle d'estimation budgétaire et ressources humaines », placé sous le logo « Pacte pour un enseignement d'excellence », le document livré par McKinsey voici 16 mois est, selon le statut qu'on voudra lui donner, soit une mine d'or, soit une bombe. Il liste en tout cas toute une série de scénarios permettant d'envisager l'avenir budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Genre, l'octroi du barème 501 actuel à tous les nouveaux enseignants, dont coût : 820 millions d'euros à l'horizon 2060. Ou un alignement des salaires de tous les enseignants sur la moyenne des pays de l'OCDE, ce qui permettrait à la Communauté française de dépenser 265 millions de moins... Ou encore, le plus plausible, l'octroi d'un 401 à tous les nouveaux entrants formés en quatre ans.

Arrêtons-nous sur cette dernière hypothèse. Il s'agit d'allouer un salaire, calculé sur la moyenne des 501 et 301 actuels, à tous les professeurs du maternel, du primaire et du secondaire inférieur nouvellement formés en 4 ans. En 2060, le supplément de masse salariale serait fixé à 331 millions d'euros (le calcul intègre des facteurs exogènes tels que l'inflation, les revalorisations barémiques et la croissance démographique). Le consultant ajoute deux éléments essentiels : le surcoût de l'allongement de la formation (30 millions d'euros) et le maintien d'une tension salariale suffisante entre les professeurs et les directions (de 18 à 23 % aujourd'hui), soit 16 millions d'euros. Dans ce scénario, l'impact budgétaire total est estimé à 377 millions (là où le ministre Marcourt retenait 340 millions). Le consultant va plus loin, confrontant notamment le niveau des salaires à celui de pays comparables. Aujourd'hui, le traitement d'un instituteur belge francophone avec 15 ans d'ancienneté équivaut à 122 % du PIB, soit 7 % de plus que celui des pays voisins, et 14 % de plus que celui de la moyenne de l'Union européenne. Demain, avec un barème 401 à 15 ans d'ancienneté, on sera à 140 % de notre PIB. Enfin, il liste (mais ne recommande rien) à l'attention des décideurs, des leviers possibles d'économie (lire par ailleurs). Pour le cas où.

E.B.

scénarios De possibles mesures d'économies en forme d'effet papillon

Q u'on le veuille ou non, que l'on déduise ou pas le rythme actuel de « masterisation » des profs en place, la masse salariale des enseignants s'alourdira d'un petit (ou d'un gros) 400 millions d'euros d'ici 2060. Voire plus si les estimations du Segec se rapprochent de la vérité. Le tout sans compter le coût net des réformes du Pacte tel que défini par les experts (entre 105 et 210 millions par an durant la prochaine décennie).

Et si la Communauté française était tout d'un coup devant des difficultés telles que des mesures de restructuration devaient être envisagées ? Dans le document de travail que *Le Soir* a pu se procurer, le consultant McKinsey a manifestement envisagé cette hypothèse. Au point qu'il liste, à l'attention des dirigeants, quelques scénarios d'économie, des leviers d'action pour le cas où. Précision : il s'agit là d'un simple exercice budgétaire, McKinsey ne conseille, ni recommande, évidemment rien.

1 Alignement sur la moyenne des pays de l'OCDE. L'option est assurément iconoclaste mais elle ne manque pas de sel. Si, demain, on alignait les salaires actuels des enseignants sur les salaires moyens de leurs confrères des pays de l'OCDE (en gros, les pays développés qui ont en commun un système démocratique et une économie de marché), la Communauté française pourrait gagner beaucoup, beaucoup d'argent. Genre 40 millions d'euros en 2060 en liant le salaire OCDE au PIB par habitant de la Belgique. Et genre... 265 millions d'euros par an en liant le salaire OCDE au PIB des Belges francophones.

2 Nombre d'élèves par classe. En enseignement, il ne faut parfois pas « grand-chose » pour modifier considérablement une épure budgétaire. On pourrait, juste pour l'exercice, modifier le taux d'encadrement d'une toute petite unité. Pour l'heure, on compte (sur papier, ce qui ne reflète pas nécessairement la réalité des classes) 16 élèves par enseignant en maternelle, 13 en primaire, 8 en secondaire inférieur et 10 en secondaire supérieur (parmi les plus bas de l'OCDE pour le secondaire). Selon McKinsey, augmenter d'une unité le nombre moyen d'élèves par enseignant permettrait de réduire les besoins en personnel de 4.000 équivalents temps plein (ETP). De quoi générer une économie annuelle de 180 millions d'euros. Pour mémoire, le Pacte d'excellence recommande, lui, d'améliorer le taux d'encadrement en maternelle.

3 Charge horaire. Même raisonnement avec la charge horaire des enseignants dans le secondaire. Aujourd'hui, elle est de minimum 20 heures dans le secondaire supérieur et 22 heures dans le secondaire inférieur. Le maximum étant établi à 22 et 24 heures. Aligner progressivement tous les nouveaux enseignants sur la limite haute réduirait l'emploi de 2.500 ETP et générerait une économie de 125 millions d'euros à l'horizon 2060. Imposer 24 périodes à tout le monde réduirait l'emploi de 3.500 unités (gain estimé de 175 millions). De la même façon, il est parfois envisagé d'alléger la charge des enseignants en fin de carrière : le consultant a calculé qu'une réduction de l'horaire de 4 périodes à partir de 32 ans d'ancienneté coûterait 40 millions d'euros.

4 Charge des profs de gym. S'il fallait un jour faire des économies, on pourrait, hypothèse parmi d'autres, alourdir le « *face-à-face pédagogique des enseignants à charge autonome faible* ». On parle ici des professeurs d'éducation physique, de dessin ou d'éducation musicale dont on considère que le temps de travail hors école (corrections, préparations...) serait moins important que celui d'autres collègues. En leur « proposant » de prester 26 périodes par semaine, juste pour l'exemple, la Communauté fran-

çaise gagnerait 920 postes de travail et 45 millions d'euros.

Tous ces leviers figurent donc noir sur blanc dans le modèle d'estimations budgétaires élaboré par McKinsey. Aucun ministre n'a jamais dit – pour l'heure – qu'il était prêt à les activer. Évoquant leur existence en commission du parlement, Jean-Claude Marcourt a simplement précisé qu'il s'agit là « *non pas de préjuger des réformes futures de l'enseignement sur les 40 prochaines années mais d'esquisser des tendances budgétaires* ». ■

E.B.